

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS SECTION EQUIVALENCE B.E.F. ET CYCLE 1

Réunion du : à :	15 Novembre 2021 13h30
Présidence :	M. BRINON Denis
Présents :	MM. LORENZO Antonio (GEF), MONOT Jérôme (DTR), COLAS Patrice (UNECATEF), CERRAJERO Luc et BOUDEBZA Farid
Assiste à la séance :	M. LEYMARIE Matthieu
Excusés :	MM. RIDIRA Baptiste (U2C2F), KEBSI Farid et CROZE Fabien

Rappel dossier complet:

Compléter la demande d'équivalence. Celle-ci doit comporter :

- 1) Chèque de 20€ à l'ordre de la Ligue Centre-Val de Loire de Football
- 2) Une photocopie de la carte d'identité nationale ou du passeport en cours de validité
- 3) Une photographie d'identité
- 4) Photocopie des diplômes obtenus
- 5) Expérience professionnelle justifiée par :
 - a. Attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique
 - b. Attestation du volume horaire d'activité par les responsables de clubs

Etat des dossiers étudiés :

NOM-PRENOM	DECISION COMMISSION
PERICHON Didier	Dossier conforme.
	La Commission Régionale du Statut des Educateurs - Section Equivalence
	décerne l'équivalence BEF.

Le Président de la Section Equivalence Denis BRINON Le Secrétaire de séance Matthieu LEYMARIE

PUBLIE LE 25.11.2021